



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA
GENDARMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE
GENDARMERIE ET VOLONTAIRE

N° 55577 du **13** JUIL. 2016

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du **1^{er} août 2016** aux 5 sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris.

Buisset **Éric** Nigend : 128975 Numéro de livret de solde : 5283719

Groupement de gendarmerie départementale du Calvados.

Puisney **Christian** Nigend : 123551 Numéro de livret de solde : 524771

Région de gendarmerie d'Auvergne - Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est.

Nury **Pierre** Nigend : 121730 Numéro de livret de solde : 5244480

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Savigny Didier Nigend : 138979 Numéro de livret de solde : 5323392

Groupement de gendarmerie départementale de la Marne.

Choquet Laurent Nigend : 124462 Numéro de livret de solde : 5244125

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires, prescrites par la note-express n° 40000/DEF/GEND/RH/ETG du 17 août 2001.

Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

